



Observatoire photographique des paysages (OPP) de l'archipel Guadeloupe

MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU
LOGEMENT ET DE
L'HABITAT DURABLE

Compte-rendu du comité de pilotage du 15 septembre 2016 et analyse de la pré-sélection

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Guadeloupe
DEAL Guadeloupe

BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex
Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47

Service Prospective Aménagement et
Connaissance du Territoire (PACT)
Pôle Connaissance, Territoire et Paysages (CTP)

Participants : Jean-Pierre ARNAUD, Isabelle VERON, Patricia QUERIN, Boris DOBRYCHINE (DEAL), Yolande GUYOTON (paysagiste-conseil de l'Etat), Aline HANNOUZ (architecte-conseil de l'Etat), Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Marguerite JOYAU-DAHONAY, Christine KANCEL (Conseil Régional), Emmanuel BRIANT (Caraïbes Paysages), Hélène DE KERGARIOU, Philippe BON (DAC), Christelle GILLES (Association des maires), Daniel SILVESTRE (Parc National), Caroline FOURCADE, Pierre CAHAGNIER (ONF), Sylvain DUFFARD (photographe)

Excusés : Jack SAINSILY (CAUE), Jean-Christophe ROBIN (association des urbanistes), Gilbert LOUIS (Paysagiste), Didier-Laurent AUBERT (DAAF), Ingrid DUMIRIER (Archives Départementales), Yoann LEGENDRE (BRGM), Erick HALLEY (CROAG), Eloïse INGADASSAMY (Conseil Départemental)

Rédaction : Boris Dobrychine (novembre 2016)

Diffusion : membres du copil, direction DEAL, DGALN / DHUP / bureau QV2

Documents diffusés :

- Ensemble des photographies (mail du 20 septembre 2016)
- Grille type de notation (annexe 1, jointe au compte-rendu)
- Carte de répartition des points de vue présentés à l'évaluation du copil (annexe 2, jointe au compte-rendu)
- Analyses de l'évaluation du copil, grille de notation des photos présélectionnées (annexes 3 et 4, jointes au compte-rendu)
- fichiers numériques des photographies sélectionnées (jointés par téléchargement lors de la diffusion du compte-rendu)

Ordre du jour : évaluation des points de vue proposés par le photographe

- Préambule :
 - Rappel des grands principes d'un OPP et caractéristiques de l'OPP archipel Guadeloupe ;
 - Objectifs du COPIL ;
 - Calendrier du projet ;
 - Retour sur la campagne photographique de juillet 2016 ;
 - Premières pistes de valorisation et d'appropriation de l'OPP ;
- 1ère séquence de visionnage des photographies ;
- Échanges et recueil du ressenti global ;
- 2ième séquence de visionnage :
 - Présentation de la méthodologie d'évaluation ;
 - Évaluation individuelle / débats ;
- Visionnage sonore

Rappel des grands principes d'un OPP

Ce cinquième copil a marqué une étape clef et structurante de la démarche de création de l'OPP de l'archipel Guadeloupe. Il a en effet permis à ses membres de découvrir le travail réalisé par le photographe durant la campagne effectuée durant les mois de juin et juillet dernier, ainsi que d'initier par une évaluation de chaque image la sélection des points de vue qui seront retenus.

Le rappel des grands principes présenté en début de séance n'avait pas pour objectif de revenir en détails sur l'ensemble des points discutés lors des séances précédentes, mais bien d'avoir à l'esprit les grands traits de ce qui est attendu à travers cet outil avant d'entamer le travail d'évaluation des clichés proposés.

Les échanges menés lors des copil précédents ont ainsi permis de saisir la complémentarité entre les OPP et les atlas de paysages, qui visent tous deux à répondre aux objectifs de la convention européenne des paysages en permettant d'identifier les paysages d'un territoire, d'analyser leurs caractéristiques et les pressions qui les modifient, et ainsi suivre leurs transformations dans le temps.

C'est cet objectif qui anime les OPP depuis leur création à partir de la fin des années 90, et dont la méthodologie a été formalisée par le Ministère de l'Environnement en 2008.

Le protocole rigoureux mis en œuvre permet donc d'assurer la reconduction des photographies, à l'identique, en un même site, à intervalles de temps réguliers. L'observatoire instaure ainsi une forme de veille sur un certain nombre de lieux dont l'évolution est observée. La transformation des sites tient à l'interaction de facteurs et paramètres multiples. A l'intervention des aménageurs se combinent les initiatives individuelles des habitants, l'action du climat, la croissance ou le recul de la végétation... Le paysage est envisagé comme une réalité complexe, dynamique, dont les transformations obéissent à des rythmes variés. Les changements constatés peuvent concerner le coloris des façades, le développement de zones d'activités commerciales, l'extension du mitage, les phénomènes de déprise agricole, de déforestation ou de reforestation... Les photographies dans ce cadre sont alors pensées comme des documents qui seront ultérieurement soumis à l'analyse.

Il existe un peu plus d'une centaine d'observatoires en France, qui se sont appuyés sur ces éléments de méthode, en développant toutefois une certaine diversité, sur des approches différenciées des entités paysagères (qu'elles soient généralistes ou spécifiques), au niveau de leur échelle de travail ou encore par le degré de participation du public.

Tous se retrouvent cependant sur au moins deux éléments : l'équilibre recherché entre la dimension artistique et scientifique du projet d'une part, et d'autre part la co-construction de l'observatoire, notamment dans le cadre des échanges qui s'établissent entre le photographe professionnel recruté et les membres du comité de pilotage venant d'horizons différents.

Rappel des caractéristiques de l'OPP Archipel Guadeloupe

C'est sur cet axe de co-construction que le projet a été bâti depuis 2015, pour développer au fil des copil une culture commune autour des notions de l'observatoire et de son utilité. Ces travaux ont ainsi permis d'élaborer un cahier des charges partagé, de constituer un thésaurus décrivant de façon détaillée les enjeux paysagers du territoire, ou de définir les ambitions de l'OPP de l'archipel Guadeloupe. Il a notamment été question du public à qui il devrait s'adresser, allant de la population aux acteurs de l'aménagement du territoire, dans l'objectif de constituer un véritable outil de sensibilisation, de compréhension et d'aide à la décision concernant les problématiques et politiques du paysage.

Cette démarche commune a également permis d'adapter la méthodologie nationale aux spécificités du territoire, en identifiant les caractéristiques attendues de l'OPP.

L'itinéraire de l'observatoire sera ainsi constitué de 90 points de vue, qui ne permettront pas de tout appréhender mais de révéler les principales ambiances et enjeux des paysages de la Guadeloupe.

Le principe d'une répartition équilibrée des photographies a été posé, d'un point de vue géographique comme de celui des enjeux et dynamiques paysagères ou de celles des politiques publiques mises en œuvre.

Le caractère archipélagique a été mis en avant, en proposant au photographe de tenir compte des enjeux importants qui se jouent sur le littoral et de travailler sur des points de vue dos et depuis la mer (10 à minima).

Enfin, il a paru intéressant de faire réaliser un certain nombre de captations sonores venant dialoguer avec certains points de vue et révéler les ambiances décelées (10 à minima), ainsi que de mobiliser des photographies anciennes visant à donner quand cela était possible une profondeur historique à quelques points de vue (5 à minima).

La partie visible d'un OPP reste le travail photographique, mais est associé comme prévu par la méthode nationale à une documentation riche permettant de favoriser la reconduction et les analyses qui seront initiées.

Objectifs proposés au copil et méthode d'évaluation

La séance, organisée sur une journée entière, a proposé aux membres du comité de pilotage les quatre axes de travail suivants :

- **Découvrir et s'appropriier la sélection d'images présentées par le photographe.** Trois séquences de visionnage ont été présentées à cet effet :
 - une séquence de 25 min en début de séance, sous forme de diaporama cadencé et sans commentaire, permettant d'appréhender l'ensemble du corpus d'images et les extraits sonores ;
 - une séquence étalée tout au long de la journée visant l'évaluation individuelle de chaque cliché ;
 - une séquence en fin de séance présentant les plages sonores associées aux points de vue.
- **Évaluer les photographies pour contribuer à la sélection des points de vue** qui constitueront l'itinéraire de l'OPP ;
- **Identifier les éventuels manques de cette première série**, sur le plan des enjeux, des problématiques paysagères ou des entités géographiques qui n'auraient pas ou peu été représentées ;
- **Définir un positionnement commun sur l'opportunité de déclencher une campagne complémentaire**, qui serait constituée de 25 clichés supplémentaires au maximum, et qui pourrait venir compléter la campagne initiale sur les manques éventuellement relevés.

Il est important de noter que l'enjeu n'était pas à la fin de la journée de définir la liste des 90 points de vue qui constitueront l'observatoire, mais bien d'évaluer l'ensemble des clichés présentés. Cette démarche a été réalisée selon une méthodologie définie en fonction des objectifs et des contraintes identifiées, notamment celle relative au temps de mobilisation des membres du copil.

A cet effet, une grille individuelle de notation (*cf. annexe 1*) a été préparée en amont et remise à chaque participant. Ce support, complété en séance après un temps de visionnage d'une minute environ par photographie projetée, avait pour objectif de consigner les évaluations de chaque point de vue par une note globale (de 1 à 5) et d'explicitier la différence essentielle entre leur valeur artistique et leur richesse analytique par une appréciation spécifique (A, B ou C), permettant de rendre compte de l'équilibre instauré entre les deux dimensions de la photographie (enjeu du sensible en dialogue avec le potentiel analytique), que la vue soit plaisante, déroutante ou dérangeante.

Sur la base des notations énoncées par chaque membre, il avait été convenu qu'un débat serait systématiquement engagé sur les images ayant obtenu des notes déséquilibrées ou sur demande du photographe (en réaction à celles ayant obtenu une note unanimement basse mais considérés comme intéressants par l'auteur), dans l'idée de prolonger les notations par les arguments issus des échanges. Par manque de temps, cette approche n'a pas été réalisée sur la totalité des clichés.

La méthode est finalisée par une ultime analyse de l'ensemble de ces éléments d'évaluation par la DEAL assistée de l'AMO du projet, permettant d'assurer une relecture distanciée dans le temps et de confronter les choix du copil aux différentes règles de l'observatoire (répartition géographique, enjeux...).

Retour sur la campagne photographique de juillet 2016

La campagne photographique et de prises de son s'est déroulée à la suite du quatrième copil et des cinq journées de repérage, durant les mois de juin et de juillet 2016 sur une durée de 30 jours.

Le photographe a ainsi parcouru sur un rythme soutenu l'ensemble du territoire dans des conditions climatiques satisfaisantes, à quelques exceptions près. La recherche des points de vue s'est traduite par des déplacements importants, en voiture (3 600 km parcourus) mais également en scooter, à pied ou en kayak (support retenu pour les prises de vue depuis la mer).

260 points de vue ont été réalisés et documentés par le photographe à l'issue de cette période. Après les phases de choix et de post-traitement réalisées sur écran, **154 points de vue** ont été retenus et présentés à l'évaluation du comité de pilotage :

- 135 vues terrestres originales ;
- 7 vues terrestres réalisées d'après photographies anciennes (fonds des archives départementales) ;
- 12 vues originales réalisées depuis la mer ;

ainsi que 10 prises de son (pistes sonores dont la longueur moyenne est d'environ 7 minutes chacun).

La répartition géographique des points de vue peut s'apprécier sur la carte élaborée à partir de leurs coordonnées GPS (cf. *annexe 2*). La sélection présentée par le photographe a tenu compte des contraintes fixées par le cahier des charges en termes de :

- Répartition par enjeux : 1 prise de vue à minima pour chacun des 20 enjeux suggérés par le thésaurus ;
- Répartition géographique : 1 prise de vue à minima par unité paysagère définie par l'atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe, et 1 prise de vue à minima par commune ;
- Répartition par politiques publiques : plans de paysage, sites classés et projets de sites classés, opération grand site, monuments historiques et labels relevant du Ministère de la Culture.

Si l'ensemble des communes et des unités paysagères a été traité, il est à noter que seuls deux des trois labels du ministère de la culture ont été couverts (Patrimoine XXème et Ville d'Art et d'Histoire) sans que l'item jardins remarquables ne se soit traduit par un point de vue, de même que l'enjeu « paysage de tradition » identifié par le thésaurus.

Enfin, une trentaine de sites et espaces à enjeux repérés lors des cinq journées de terrain ont donné lieu à un point de vue intégré par la suite à la sélection présentée.

Premières pistes de valorisation et d'appropriation de l'OPP

Les premières pistes de valorisation de l'OPP évoquées durant cette séance feront l'objet d'une attention particulière durant la phase 3 du projet. Le prochain copil, qui sera organisé dans le courant du 1er trimestre 2017, sera notamment l'occasion d'échanger sur les préconisations formulées par le photographe sur la base de ses expériences.

Les travaux nationaux conduits sur les OPP insistent sur cette phase essentielle, condition *sine qua non* de la longue vie de cet outil et des ses utilisations possibles. Il n'y a pas de protocole défini pour cet objectif et un grand nombre de situations différentes existent, autant de bons exemples sur lesquels s'appuyer pour valoriser l'OPP de la Guadeloupe.

Quatre pistes ont été évoquées :

- **Établir un programme de communication** : identifier les cibles (chercheurs, administrations, collectivités, professionnels du paysage et de l'aménagement en général) mais également les scolaires, les résidents, les visiteurs... Établir une charte graphique, des supports d'exposition, les mises en événements programmées... ;
- **Organiser des interventions ou des formations** : faire connaître l'observatoire, expliquer son utilisation (établir de bonnes requêtes de recherche...) ;
- **Mise à disposition des éléments de l'observatoire** ;
- **Organiser des événements in situ**, en s'inspirant par exemple de la démarche organisée par l'OPP du Gâtinais français et de sa capsule mobile d'observation (présentée lors du 1er copil d'avril 2015).

La diffusion des éléments de l'observatoire prendra notamment appui sur la création d'un **site internet**, dont l'élaboration a été proposée à un groupe de 4 étudiants de l'IUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) de l'université des Antilles (site de St Claude) dans le cadre de leur projet tutoré de 2e année.

Le cahier des charges élaboré pour cette démarche a ainsi insisté sur 4 objectifs :

- Être accessible et lisible pour les différents publics ciblés par la démarche ;
- Présenter les différents éléments du projet : photographies, données techniques liées aux photographies, captations sonores et textes d'analyse et de présentation ;
- Proposer des entrées géographiques (cartographie) et thématiques (moteur de recherche par mots clefs et/ou entités géographiques) ;
- Être pérenne et évolutif dans le temps, par l'intégration des photographies issues des reconductions et des analyses qui en découleront. Les modifications apportées devront pouvoir être réalisées de façon autonome par la DEAL.

Le calendrier de l'observatoire est compatible avec celui des étudiants, en permettant la finalisation du projet de site pour les mois de mars - avril 2017, et une mise en ligne des résultats issus de la première campagne photographique.

Synthèse des appréciations générales

La méthodologie retenue pour l'évaluation des clichés, reposant sur une période dense et resserrée, n'a laissé aux membres du copil qu'un temps court de visionnage des photographies et une impossibilité de revenir sur les notations proposées. Cette approche, assumée et justifiée par la recherche d'un élan photographique, pose néanmoins la question de la difficulté, voire de l'impossibilité, d'une évaluation homogène.

De façon à remédier à ce constat, un second temps d'analyse globale a été engagé, visant à définir les manques ou les sur-représentations et à établir les rééquilibrages nécessaires. Ce dialogue a ainsi pris corps au sein de la séance, dès le premier visionnage des photographies effectué, et s'est prolongé à froid par un retour écrit de la plupart des membres du comité de pilotage.

Les impressions et appréciations générales livrées sont ainsi contrastées et engagées de la part du comité, preuve de la légitimité du corpus d'images présenté, qui fait réagir de par le regard extérieur et la traduction personnelle et forcément subjective qui sont données aux réalités du territoire perçues par le photographe.

L'approche factuelle des paysages du quotidien livrée a ainsi reçu des retours contradictoires, obtenant l'adhésion d'une partie du copil sur une vision partagée qui correspond à celle de la réalité que vivent et découvrent les résidents et les touristes qui parcourent le territoire, tandis que l'appréciation de la place donnée aux paysages qui ne fonctionnent pas, voir à l'incongru ou à ce qui ne semble pas être à sa place, a été regretté par une autre partie des membres du comité, considérant que le détournement des images de l'observatoire ou leur utilisation dans un contexte différent contenaient le risque de révéler une image négative de la Guadeloupe.

Le photographe défend une approche documentaire dans ce contexte du projet OPP, marquée par une attention égale aux différents espaces photographiés, quelque soit leur qualité paysagère reconnue ou supposée. La recherche d'équilibre, de complexité et le goût pour la nuance ne pourraient se traduire par un contre-pied au beau, mais ambitionne la possibilité de poser un certain nombre de constats et d'interroger sur les pratiques quant à l'occupation des espaces du quotidien, étant entendu que l'OPP n'a pas vocation à constituer un catalogue de promotion touristique, dont l'élaboration et la diffusion relèvent d'autres outils.

Ces paysages du quotidien restent les principaux objets d'un observatoire photographique, au-delà des paysages patrimoniaux remarquables qui doivent également trouver leur place. Cet objectif est en écho à la définition du paysage donnée par la convention européenne et reprise par la récente loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages « *une portion d'espace telle que perçue par les populations* », qui engage à s'attacher aux parties de territoire les plus soumises au regard, à celui du plus grand nombre, et en corollaire relevant d'espaces les plus impactés, transformés et parfois malmenés par l'homme. L'équilibre peut néanmoins être recherché dans le choix de points de vue complémentaires qui présenteraient, au sein de paysages remarquables ou non, des sites avec des aménagements dont la réussite ou le caractère fonctionnel sont reconnus (promenades, places, sentier littoral, marinas...).

L'autre écart mesuré dans la perception des images évaluées concerne la part des milieux urbains et ruraux, considérés chacun comme sous-représentés. Ici également se jouent les imperfections assumées de la méthodologie d'évaluation, ou encore le profil des membres du comité aux horizons et cultures professionnelles différentes. On peut également considérer sur ce registre que la revendication photographique de la recherche d'une certaine douceur dans la construction des images pourrait venir atténuer l'impact et la dureté de l'urbanisme tel qu'il peut être vécu dans les quartiers et les bourgs de l'archipel.

La prise en compte de la surabondance des panneaux publicitaires en Guadeloupe a également été interrogée. Si les points de vue n°67, 73, 100, 142, 164 ou 238 interrogent en particulier cette pollution visuelle, la perception par le copil d'un manque de représentation de cet enjeu pourrait-elle s'expliquer par le fait que l'on ne les voit plus au sein de nos paysages quotidiens, au même titre que la présence de fils électriques qui sillonnent les horizons de nos visions ?

Un consensus se dégage des impressions du copil par la nécessité de venir compléter l'itinéraire par une variation plus marquée de la distance photographique. Une profondeur de champ est ainsi appelée par l'intégration de plans larges, venant donner à voir non pas un paysage dans sa globalité, dont les limites seraient difficiles à fixer et qui perdrait en lisibilité, mais un paysage livrant dans le cadre de l'image des interfaces plus nettes et davantage accessibles, d'un point de vue pédagogique, entre les différents milieux qui le composent (urbains, naturels, agricoles...). La représentation des secteurs de friction, développée dans le travail photographique présenté, doit ainsi gagner en distance de recul et interroger davantage les tensions paysagères à l'œuvre. Des vues d'entrée de ville ou des zones d'activités économiques (La Jaula au Lamentin, Calebassier à Base-Terre) ont ainsi été suggérées, de même que des vues depuis la mer des villes de Pointe-à-Pitre, de Basse-Terre, de Jarry, de Grand-Bourg ou du littoral Nord de Baie-Mahault pourraient venir répondre à ce besoin et rendre mieux compte des imbrications d'enjeux qui restent prégnantes en Guadeloupe.

Les 7 vues contemporaines réalisées à partir de photographies anciennes sont jugées de façon très positive (leur évaluation conduirait à toutes les retenir). Au-delà de leur caractère didactique et ludique, qui a très certainement joué en leur faveur, l'épaisseur historique et la valeur pédagogique offertes à l'observatoire par ces vues restent en effet primordiales pour faciliter la compréhension instantanée d'un outil qui ne donnera sa pleine mesure que dans plusieurs années.

Enfin, l'enjeu lié au paysage de tradition, il est vrai peu développé dans le thésaurus, doit pouvoir être renforcé au sein de l'observatoire. Sans pour autant que ses dimensions ne soient confinées à de l'événementiel, il pourrait donner à être vu comme le théâtre d'événements ayant marqué ou marquant le territoire. A l'instar des points de vue n°74 ou 125, qui font apparaître des éléments patrimoniaux rappelant certains pans de la culture, d'autres lieux sont à rechercher, par exemple autour des cours ou « lakou » qui abritent souvent des locaux associatifs (musique, danse, carnaval).

Résultats et analyses de l'évaluation

L'analyse de l'évaluation des points de vue a été réalisée par l'AMO du projet, Caraïbes Paysages et Atelier d'urbanisme C2R (cf. *annexes 3 et 4*). L'objectif de ce travail était de vérifier la représentativité géographique des photographies retenues, celle des enjeux du thésaurus ou des politiques publiques afin d'établir des propositions d'ajustement et de correction.

L'évaluation réalisée par le copil a donné lieu, après application d'une note moyenne à chaque photographie, à un premier tri permettant de sélectionner les 90 points de vue les mieux notés (hors vues depuis la mer). Cette sélection traduit sans surprise majeure ni contresens l'esprit dans lequel a travaillé le copil au niveau des ressentis exprimés, des échanges et débats développés, et au-delà ne semble pas venir déformer ni contredire l'essence de la proposition élaborée par le photographe.

Il est noté dans cette expression une certaine « prime au vert », aux belles lumières, aux vues reconduites d'après vues anciennes et globalement aux images « efficaces », celles qui sont les plus immédiatement lisibles mais pas toujours les plus complexes. Le fait que l'itinéraire de l'OPP comporte des images accrocheuses, plus « aimables », voire séduisantes constitue cependant un objectif à même de permettre une plus grande appropriation de l'outil par divers publics.

Il n'en reste pas moins important de ne pas laisser de côté des vues plus « complexes » qui n'auraient pas été « vues » ou « lues » dans le contexte méthodologique d'évaluation proposée. Une question essentielle mériterait ainsi d'être réinvestie dans cette phase d'ajustement, celle du temps long du paysage pourtant consubstantiel de la démarche d'OPP. Il s'agit en effet de penser et d'imaginer les reconductions à venir et les séries qui en découleront d'un point de vue photographique, en ne se privant pas de la chance d'observer des dynamiques paysagères que l'on aurait pas prévu d'observer...

L'analyse met également en avant la question de la différence entre l'emplacement de la prise de vue qui ne correspond pas toujours au site qui est dans le cadre photographique. Cette situation ne se retrouve que dans de rares cas mais reste impactante sur la représentativité géographique de l'itinéraire, qui nécessite de considérer le cadre plutôt que l'emplacement. De façon plus générale, la pré-sélection effectuée par l'évaluation du copil marque un besoin de rééquilibrage géographique, au profit notamment des deux communes non représentées dans la sélection retenue, Vieux-Fort et Bouillante, ainsi que des unités paysagères des plateaux d'Anse-Bertrand et des Monts Caraïbes.

Les grandes thématiques d'enjeux identifiées par le thésaurus sont bien représentées, sauf celles liées à l'énergie, aux déchets et aux paysages de tradition, pour lesquelles un besoin de complément est estimé nécessaire.

L'attention de la proposition photographique a également été portée sur les politiques publiques relatives aux paysages de façon appropriée. La pré-sélection et les perceptions des points de vue retenus pour les sites classés du Pain de sucre (Terre de Haut), de l'Anse à la Barque (Bouillante) et des projets de classement des Monts Caraïbes et de la Pointe de la Grande Vigie / Porte d'Enfer requiert néanmoins d'établir des propositions différentes ou complémentaires qui viendraient davantage traduire les qualités de ces espaces patrimoniaux.

Les arguments concernant les propositions d'ajustements sont justifiés et viennent améliorer la représentativité géographique de l'itinéraire photographique. Ainsi, les points de vue n°39, 64 et 92 sont supprimés de la sélection, remplacés par les points de vue n°9, 58 et 202. La photographie n°106 est conservée, notamment de par la complexité d'enjeux représentés et de son intérêt sur le long terme, au détriment de l'image n°170, relative au projet de site classé de la Vigie qui reste à questionner. La redondance entre les clichés n°22 et 24 (Papaye, thématique agricole) conduit à supprimer le deuxième, le moins bien noté et le moins riche en terme analytique.

Parmi les 12 vues depuis la mer proposées, l'évaluation conduit à supprimer les photographies 217 (entrée de la marina de St François) et 229 (mangrove du Grand-Cul-de-Sac-Marin) et de conserver les 10 autres vues. Leur intérêt n'efface cependant pas leur caractère expérimental et les difficultés techniques qui se poseront lors des phases de reconduction.

La sélection à l'issue de cette phase est donc composée de 98 points de vues, dont 7 vues historiques et 10 vues depuis la mer.

Les fichiers des photographies conservées à ce stade sont diffusés aux membres du comité, qui sont sollicités pour ne pas les diffuser.

Extrait de la sélection issue de l'évaluation (9 photographies les mieux notées) :



PDV n°35, Gros Morne Dolé (Trois-Rivières)
note : 4,882



PDV n°50, Grande-Rivière (Vieux-Habitants)
note : 4,867



PDV n°25, Marigot (Vieux-Habitants)
note : 4,765



PDV n°136, plage du bourg (Saint Louis)
note : 4,714



PDV n°243, Boulevard Chanzy (Pointe-à-Pitre)
note : 4,714



PDV n°86, Grosse Montagne (Le Lamentin)
note : 4,643

Vue historique :



PDV n°75, plage du bourg (Deshaies) – note : 4,714



Vues depuis la mer :



PDV n°218, Anse Mancenillier (St François) – note : 4,308



PDV n°199, plage de Malendure (Bouillante) – note : 4,308

CONCLUSION : définition de la campagne complémentaire

Considérant les suggestions proposées par le copil et les besoins complémentaires identifiés à l'issue de l'analyse de l'évaluation, l'intérêt d'une campagne complémentaire est évident et sa réalisation doit être engagée.

Cette seconde campagne photographique doit en effet permettre d'affiner l'itinéraire de l'observatoire et de continuer à « chercher », en répondant aux manques identifiés du point de vue géographique ou de celui des enjeux sous-représentés. Sa production envisagée durant la période du carême et de la haute saison touristique (mars 2017) présente le double avantage d'offrir la possibilité d'une première reconduction par des vues saisonnières (en terme de rythmes agricole ou climatique différenciés) ainsi que de distinguer les paysages qui sont perçus lors de cette période de forte fréquentation par des visiteurs extérieurs.

Ce travail, optionnel dans le cadre du marché initial, est donc affermi par une commande de 30 points de vue qui seront à produire selon les caractéristiques suivantes :

- **25 points de vue originaux**, qui devront répondre aux constats issus des phases d'appréciation et d'analyse, et qui pourront s'appuyer sur les suggestions de sites ou thématiques définies ci après. Une série de vues depuis la mer sera engagée, dont le nombre ne pourra excéder celui réalisable sur une journée de travail. Les nouvelles vues mer ne seront donc pas effectuées sur les îles du sud, mais concentrées autour des espaces Nord et Sud de la Rivière Salée (littoral de Baie-Mahaut, ZIC de Jarry, Pointe-à-Pitre...). Les vues terrestres pourront également s'appuyer le cas échéant sur les vues historiques issues du fonds photographique « Catan » qui reste à explorer par la DEAL.
- **5 points de vue saisonniers**, prétendant à une première reconduction de l'itinéraire et choisis parmi les points de vue de la sélection les mieux notés, relatifs à des enjeux agricoles, des sites ruraux ou issus de la côte-sous-le-vent (territoire qui peut démontrer un impact du carême plus important que d'autres). Le site particulier de Dothémare pourrait également faire parti de ce volet.

Les 25 points de vue supplémentaires présentés par le photographe seront analysés et sélectionnés par la DEAL et l'AMO de l'observatoire. Leur intégration en tout ou partie à la sélection actuelle, en remplacement des points de vue les moins bien notés, sera réalisée sous l'angle des critères de représentativité qui ont prévalu à ceux de la campagne initiale et dans l'objectif d'aboutir à un itinéraire de l'observatoire composé de 100 points de vue initiaux maximum dont 10 depuis la mer. Trente clichés supplémentaires seront néanmoins conservés pour constituer la « réserve » de l'observatoire : ils ne seront pas re-photographiés mais pourront l'être en remplacement des points de vue initiaux qui ne seraient plus pertinents (accessibilité...).

Dans le cadre de cette démarche, le photographe pourra choisir des points de vue à partir de la liste des sites et enjeux suggérés suivants :

- Le phare, l'anse Dupuy – Vieux-Fort ;
- Le site classé de l'Anse à la Barque vue sous un autre angle (en remplacement de la photographie n°27, notée à 2,941 et supprimée) ;
- Les Monts Caraïbes (abords de l'habitation Bisdray -futur pôle d'accueil touristique, interface habitat/agriculture des secteurs de Champfleury et Grande Savane)
- Le littoral Nord du bourg de Baie-Mahault (plaisance, circulation douce, contact GCSM) ;
- La marina de Gosier ;
- Programmes de logements sociaux isolés (sites à préciser) ;
- Le site du projet de retenue d'eau de Germillac (70 ha, le Lamentin, fond de vallon boisé & cultivé) ;
- L'arrière-mangrove de la Maison de la Mangrove (« Taonaba », les Abymes) ;
- Les vergers d'agrumes des hauteurs de Vieux-Habitants ;
- Les éoliennes de Petit-Canal (projet de remplacement de 60 petites par 5-6 grandes éoliennes, en co-visibilité du projet de site classé de la Vigie) ;
- L'usine géothermique de Bouillante (insertion dans son environnement urbain) ;
- Une carrière (ou un site de prélèvement sauvage) des Grands Fonds (en remplacement du pdv n°110 ?) ;
- Le site de l'Habitation Néron / la maison Zévallos (Le Moule, domaine d'Habitation) ;

- Une rue commerçante fréquentée (la Rue Frébault aux abords du marché central de Pointe-à-Pitre par exemple) ;
- Les quais privatisés du Port Autonome à Pointe-à-Pitre ;
- La promenade de Lauricisque en fin d'après-midi avec les Tours Gabarre en arrière-plan ;
- Le Site classé de la Pointe de la Grande Vigie (Barre de cadoue – à différencier du point de vue n°126 barre de Marie-Galante), aménagements de la Porte d'Enfer (en remplacement de la photographie n°169 ?) ;
- L'usine ou la route de Bologne (site agricole / industriel inscrit au sein d'un espace urbanisé) ;
- Petite Montagne, Trois-Rivières (mitage étagé d'un espace rural) ;
- La Rivière Salée ;
- L'arrière-plan présentant les deux sommets des « Mamelles » (piton de Pigeon et de Petit-Bourg) ;
- La plage de la Datcha, Gosier (aménagement, parking, occupation de la plage, îlet gosier – en remplacement de la photographie n°115 mais parmi les 25 moins bien notées ?)
- La plage de Grande-Anse – Deshaies (en remplacement de la photographie n°76 conservée mais parmi les 25 moins bien notées ?)
- Le site classé du Pain de Sucre (Terre-de-Haut)
- L'espace de Valkanaers – Gourbeyre (entrée de ville, zone d'activités)

Calendrier du projet

La suite de la démarche prévoit les grandes étapes suivantes :

- Formalisation des éléments de documentation des photographies (photographe, avant février 2017)
- Formulation de propositions de valorisation (photographe, avant copil n°6)
- Conception du site internet (étudiant IUT MMI, novembre 2016 – avril 2017)
- Réalisation de la campagne complémentaire (photographe, fin mars 2017)
- **Copil n°6 (fin mars 2017)** : présentation de la composition finalisée de l'itinéraire et des éléments de documentation, échanges sur les perspectives de valorisation de l'observatoire, présentation du site internet
- Élaboration de la première reconduction photographique et copil n°7 (photographe, juillet 2018)